

ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Uniforme scolaire

Maison Piacente est le fournisseur officiel de l'école. Vous devez donc passer vous-même votre commande par internet ou directement au bureau du fournisseur (voir coordonnées plus bas).

Nous en profitons pour vous rappeler les grandes lignes de l'uniforme réglementaire pour l'année scolaire 2017-2018.

- Le polo officiel, à manches courtes ou longues, doit être porté en tout temps. L'achat est obligatoire.
- La veste officielle sera la seule autorisée dans l'école. Cela dit, son achat est facultatif.
- Le pantalon ou jeans noir et uni est la norme. Aucune déchirure, décoration ou autre couleur ne doit apparaître sur le pantalon. Le pantalon de type « legging ou jegging » n'est pas permis à l'école.
- La jupe noire et le bermuda noir unis sont autorisés en saison. La longueur réglementaire est au genou. Aucune déchirure, décoration ou autre couleur ne doit apparaître sur le vêtement.
- Tout autre vêtement différent de ceux énumérés ci-dessus est interdit¹.

Pour les élèves inscrits en danse, le maillot de danse est obligatoire pour les filles. Pour les garçons, le t-shirt d'éducation physique officiel est obligatoire et le pantalon sportif court ou long est à la discrétion de l'élève.

Maison Piacente

250, rue Dunbar, Ville Mont-Royal (Québec) H3P 2H5
Téléphone: 514-324-1240
www.piacente.ca

Numéro d'école :c153
